

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

**PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LE RETOUR DES FONCTIONNAIRES D'ETAT
ULTRAMARINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 980)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
Mme K/Bidi

ARTICLE LIMINAIRE

À la première phrase, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ramène à dix ans la durée de l'expérimentation.

Cette durée, tout en laissant assez de temps pour que le dispositif prévu puisse se déployer, est plus proche des durées observées pour les autres expérimentations.